

CHARTRE DE CONFIANCE MARCHÉ D'ICI

La présente charte d'adhésion, régie les règles contractuelles entre **Marché d'ici** et le producteur, artisan, fabricant pêcheur inscrit :

- 1 Le producteur/artisan/fabricant/pêcheur se doit de **résider sur le territoire national français** et disposer d'un numéro d'exploitation (ou siret) valide.
- 2 Le producteur/artisan/fabricant/pêcheur s'engage à n'offrir à la vente **que des produits issus de sa production.**
- 3 Les articles qui pourront être proposés à la vente auprès des internautes sont **soumis à certaines obligations contractuelles :**

Produits de la culture	- Obligatoirement semés, cultivés, récoltés et conditionnés en France
Produits alimentaires issus de l'élevage	- L'animal doit obligatoirement être né, élevé, abattu et découpé en France. En aucun cas l'animal ne doit sortir du territoire
Produits alimentaires préparés	- Pour chaque produits, deux des trois premiers ingrédients de la composition doit venir de France. L'origine française étant obligatoire pour les composants carnés, quelle qu'en soit la proportion - voir ci-dessus)
Produits manufacturés non-alimentaires	- Les produits doivent obligatoirement être fabriqués en France (pour l'étape de fabrication la plus importante), tel que le définit la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) et la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). - L'artisan ou le fabricant doit indiquer les étapes de fabrication qu'il réalise par lui-même - La liste des matières premières et des types de pièces doit être fourni et si possible l'origine en être précisée.

Dans le cas d'exception où certains produits seraient structurellement peu ou pas disponibles en 100% français, marcheduci.fr s'engage à communiquer clairement dans la catégorie et les fiches proposées à la vente, la raison de cet état de fait.

- 4 Le producteur/artisan/fabricant/pêcheur se doit de **permettre une traçabilité complète des produits**, d'être transparent sur les modes de production et de transformation des produits ; ainsi que sur les informations destinées à protéger le consommateur (affichage des ingrédients et des prix, contrôle des instruments de mesure, règles de présentation et d'étiquetage des produits).
- 5 Le producteur/artisan/fabricant/pêcheur s'engage à **honorer les commandes et respecter les délais** annoncés grâce à une organisation interne efficace.
- 6 Le producteur/artisan/fabricant/pêcheur s'engage à se rendre disponible auprès de ses clients. Dans le cadre du choix de mode de livraison "à la ferme" par le consommateur, le producteur ou artisan s'engage à recevoir les clients sur les lieux d'activité dans un lieu propre et agréable conformément aux normes d'hygiène et de sécurité.
- 7 Le producteur/artisan/fabricant/pêcheur doit s'engager à **mettre à jour le plus régulièrement possible** les stocks et prix de ses produits ainsi que ses délais de livraison.
- 8 Le producteur/artisan/fabricant/pêcheur signataire **s'engage à respecter les lois et obligations** professionnelles en vigueur : santé et hygiène, droit du travail, droit fiscal français, droit commercial ...

En cas de manquement à l'une ou plusieurs des conditions de la charte et des CGU du site «marcheduci.fr», la plateforme «marcheduci.fr» se réserve le droit de bannir définitivement le titulaire du compte responsable (sans préavis, conformément aux C.G.U. – disponibles sur le site marcheduci.fr)

Je m'engage à respecter ces clauses pour tous les produits que je met en vente sur marcheduci.fr

DATE&TAMPON

**NOM & SIGNATURE DU
REPRÉSENTANT LÉGAL**